



# Le P'tit Castel

Journal trimestriel  
de la commune de

**CHATEAUNEUF**  
sur Charente

Numéro 21  
Septembre - Octobre - Novembre 2019

Site internet de votre commune : <http://www.chateauneufsurcharente.fr/>

**Dans ce numéro**

**EDITO** par Jean-Louis Levesque

Chères Castelnoviennes,  
Chers Castelnoviens,

Nous savons que Grand cognac fait de la revitalisation des centres-bourgs une priorité.

C'est d'ailleurs cet objectif qui guide la rédaction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et du Programme Local de l'Habitat (PLH), qui incitent à la reconquête des cœurs de ville.

Au mois de janvier 2019, la Ministre de la cohésion des territoires a annoncé le lancement d'un « agenda rural » afin de décliner « l'action coeur de ville » dans les villes de taille moyenne.

Depuis 2014, deux maîtres mots ont guidé nos actions communales : attractivité et vitalité.

Pour cela, nous avons bien compris qu'il était nécessaire d'agir progressivement avec cohérence.

Avec l'aide de l'Etat, du Département et de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac par la Dotation de Solidarité Communautaire nous avons eu un programme ambitieux d'aménagement de bourg pour donner l'envie de réhabiliter les logements vacants du centre et par effet ricochet, préserver et faire progresser l'économie locale, fidéliser les familles en créant des conditions d'amélioration de leur cadre de vie.

Pour poursuivre cette dynamique, nous avons besoin d'autres leviers et bien évidemment l'adhésion au dispositif « Action Coeur de Ville » et son extension à la ville de Châteauneuf sur Charente par la reconnaissance d'un périmètre élargi de revitalisation de territoire est une réelle opportunité.

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un outil puissant mis à notre disposition pour porter et mettre en oeuvre un projet sur notre commune dans les domaines de la rénovation de l'habitat, économique et social.

Nous avons défendu ce dossier, avec l'aide du Directeur du projet Action Coeur de Ville de Cognac, devant les représentants du cabinet du Premier Ministre, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, à la mairie de Châteauneuf.

Notre commune a été retenue. Nous sommes très heureux de cette reconnaissance, elle va nous permettre d'amplifier l'attractivité de notre centre-ville. Vous trouverez dans ce P'tit Castel l'extrait du contenu du dossier ORT.

Notre commune a des atouts, quelques faiblesses sans doute, mais surtout nous avons la volonté de réussir ce nouveau challenge.

JL Lévesque

## Présentation et explication relative au contenu du dossier Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Page 2-11

- ① Mairie Communale
- ② Aménagement du centre-bourg : place de la mairie, zone marché couvert / plein air
- ③ Maison France Service (en attente label)
- ④ Aménagement de voirie
- ⑤ IMMOBILITE EN COEURS
- ⑥ Hôpital, parking et Maison de santé
- ⑦ Aménagement de la place de la salle des fêtes
- ⑧ Réaménagement place de la gare (table multioctroi)
- ⑨ Commerce au Plateau (boulangerie, snacking, magasins de producteurs)
- ⑩ Construction bâtiments restauration/stockages
- ⑪ Centres de Soins
- ⑫ IMMOBILITE FUTURES
- ⑬ Travaux de réhabilitation (renseigne aux normes des logements des industriels et remise de la cuisine en cuisine centrale et restauration)
- ⑭ Potentiel foncier au Plateau (développement d'urgence, services techniques, Maison des associations caritatives, Maison des écoliers)



<https://www.facebook.com/chateauneufsurcharente/>

# Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

## Que signifie ORT ?

Opération de Revitalisation du Territoire (périmètre prioritaire d'intervention pour faciliter et accélérer la réalisation des projets).

## En quoi consiste l'ORT ?

L'ORT a été créée par la loi portant l'Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23/11/18.

Cette loi est pilotée par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Il s'agit d'un outil nouveau pour porter et mettre en oeuvre un **projet de territoire** dans les domaines **urbain, économique et social**, qui vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres villes.

## Comment se matérialise l'ORT ?

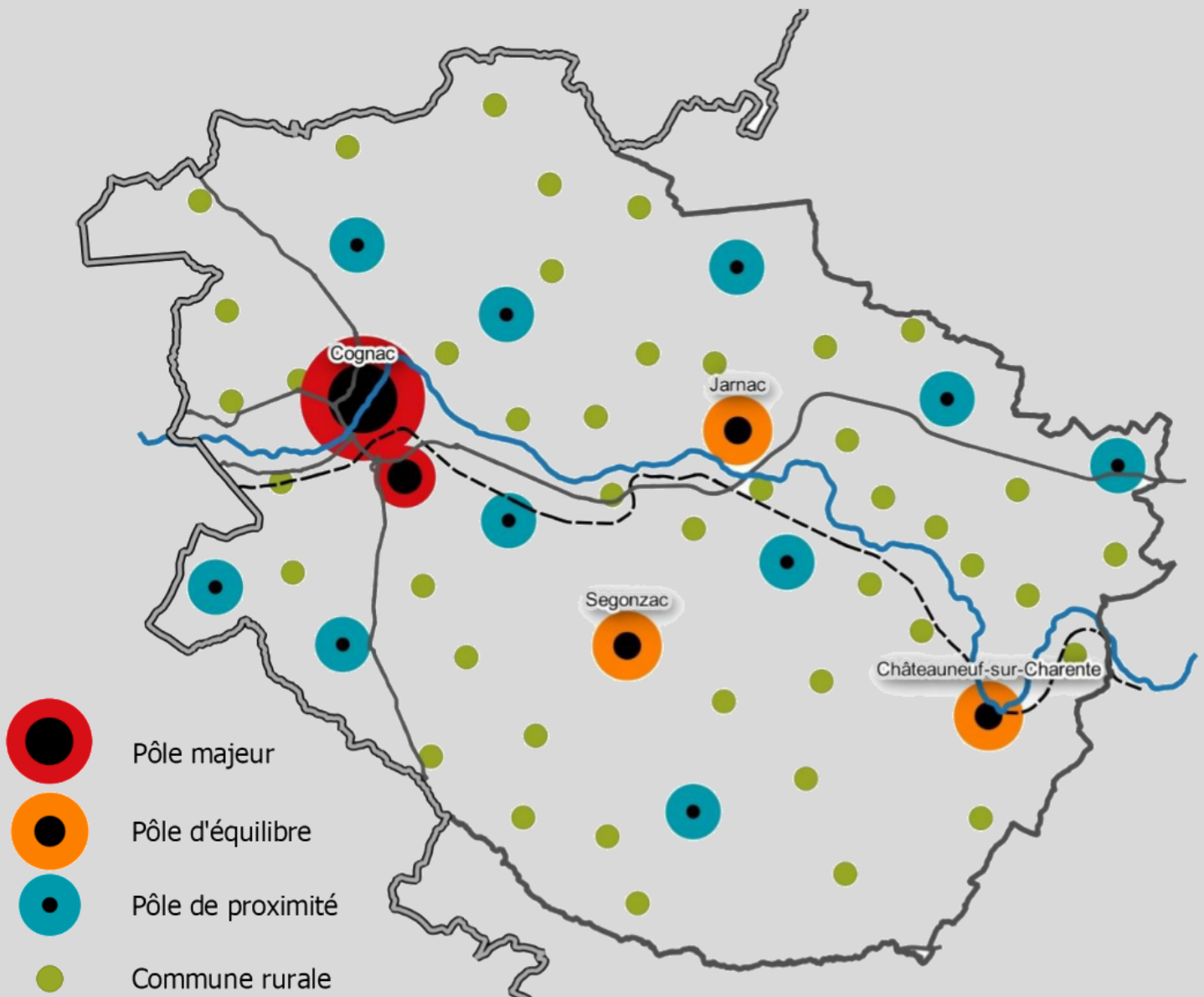
L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'Etat et ses établissements publics.

Dans notre cas, Cognac est la ville centre de Grand Cognac qui a été retenue comme ville dans le programme national d'Action Coeur de Ville.

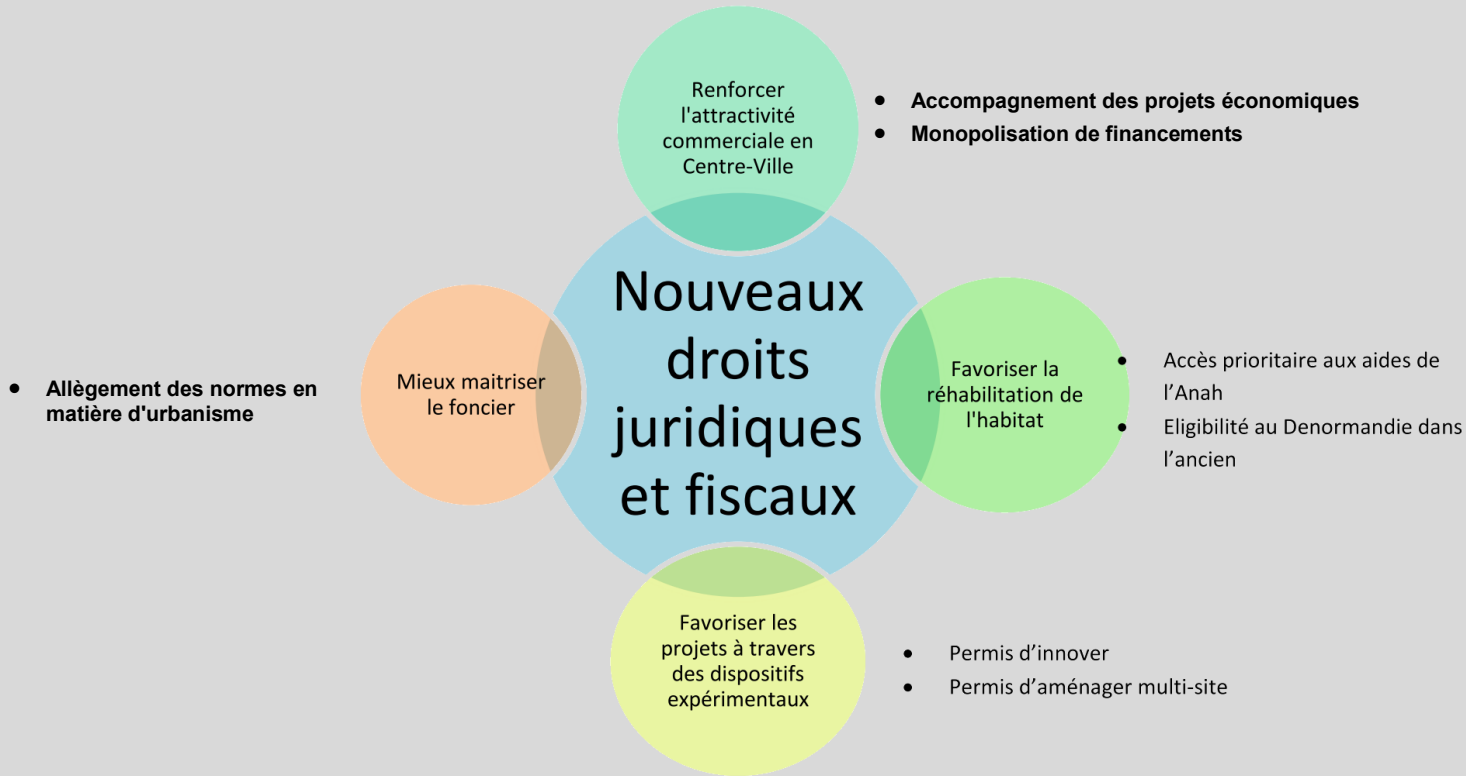
Les principaux objectifs de revitalisation du centre ville de Cognac ont permis d'obtenir un arrêté préfectoral d'ORT le 6 Septembre 2019.

Un processus d'extension de l'ORT a été engagé par 3 communes : Jarnac, Segonzac et Châteauneuf sur Charente.

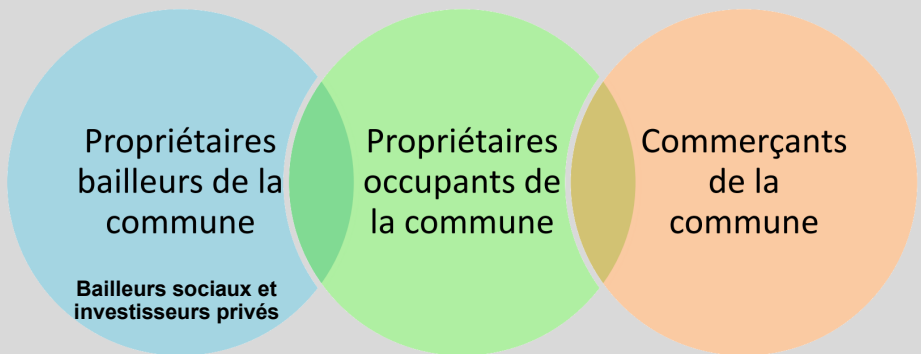
## Cartographie des Pôles de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac



## Quels sont les avantages concrets d'une convention ORT ?

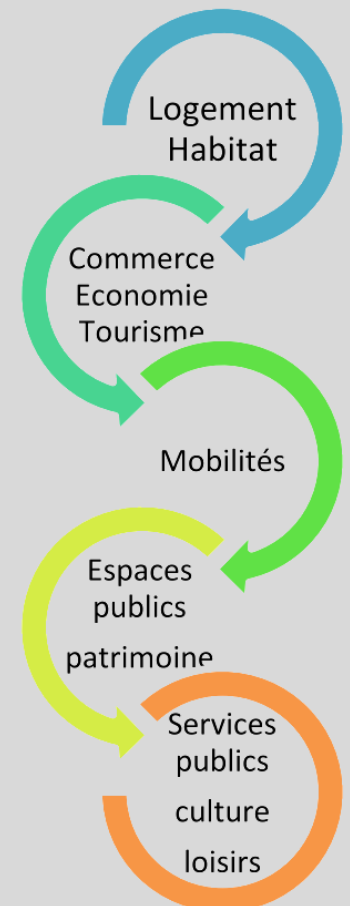


## A qui s'adresse l'ORT ?

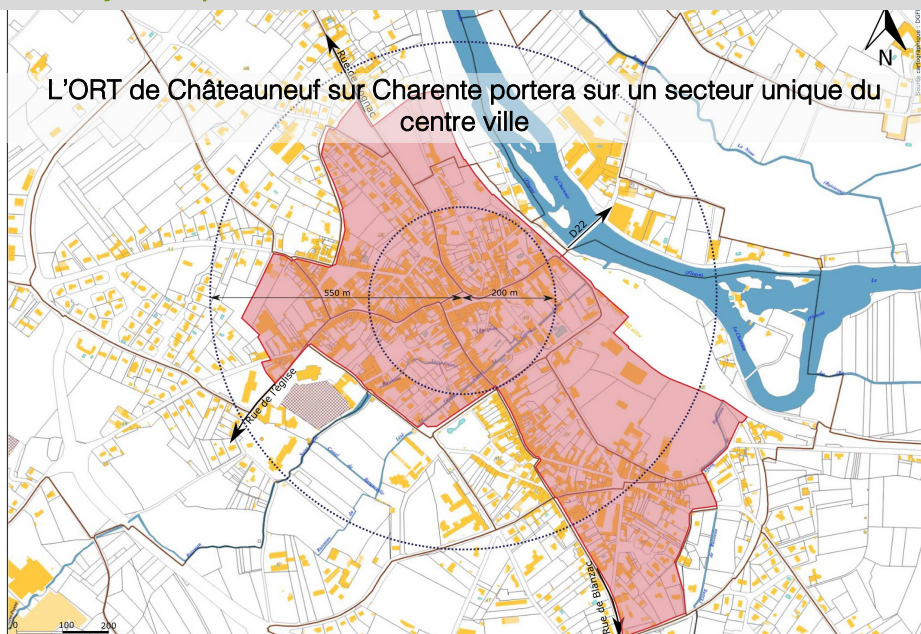


## Quels sont les projets liés à l'ORT pour Châteauneuf ?

Le projet de revitalisation de la ville de Châteauneuf s'articule sur cinq thématiques



## Dans quels secteurs géographiques s'appliqueront les effets juridiques de l'ORT à Châteauneuf sur Charente ?



## Pourquoi Châteauneuf sur Charente a été retenu ?

- Parce que la commune présente une vacance importante des logements (11,5%) concentrée dans le centre-ville, avec un déficit de logements sociaux (167 manquants sur un total de 1861 logements) c'est à dire des logements adaptés à des loyers modérés.
- Parce que la population est en croissance depuis 2014, atteignant 3639 habitants en 2019 (+210 habitants).
- Parce qu'il y a 1339 emplois sur la commune pour 1553 actifs recensés en 2015.
- Parce que la ville est située à proximité immédiate des Routes Nationales 10 et 141.
- Parce que la commune dispose d'une gare et qu'elle est traversée par le fleuve Charente dont une partie des berges est aménagée : une base de loisir labellisée Sport Nature et le passage sur 2,7 kilomètres de la Flow Vélo sur le territoire communal.
- Parce que la commune possède un hôpital en cours de modernisation.
- Parce que la commune accueille plusieurs groupes scolaires : maternelle, élémentaire et collège et un équipement communautaire enfance/jeunesse.
- Parce qu'enfin la commune possède de nombreux autres équipements publics, municipaux et communautaires.

## Objectifs et plan d'actions

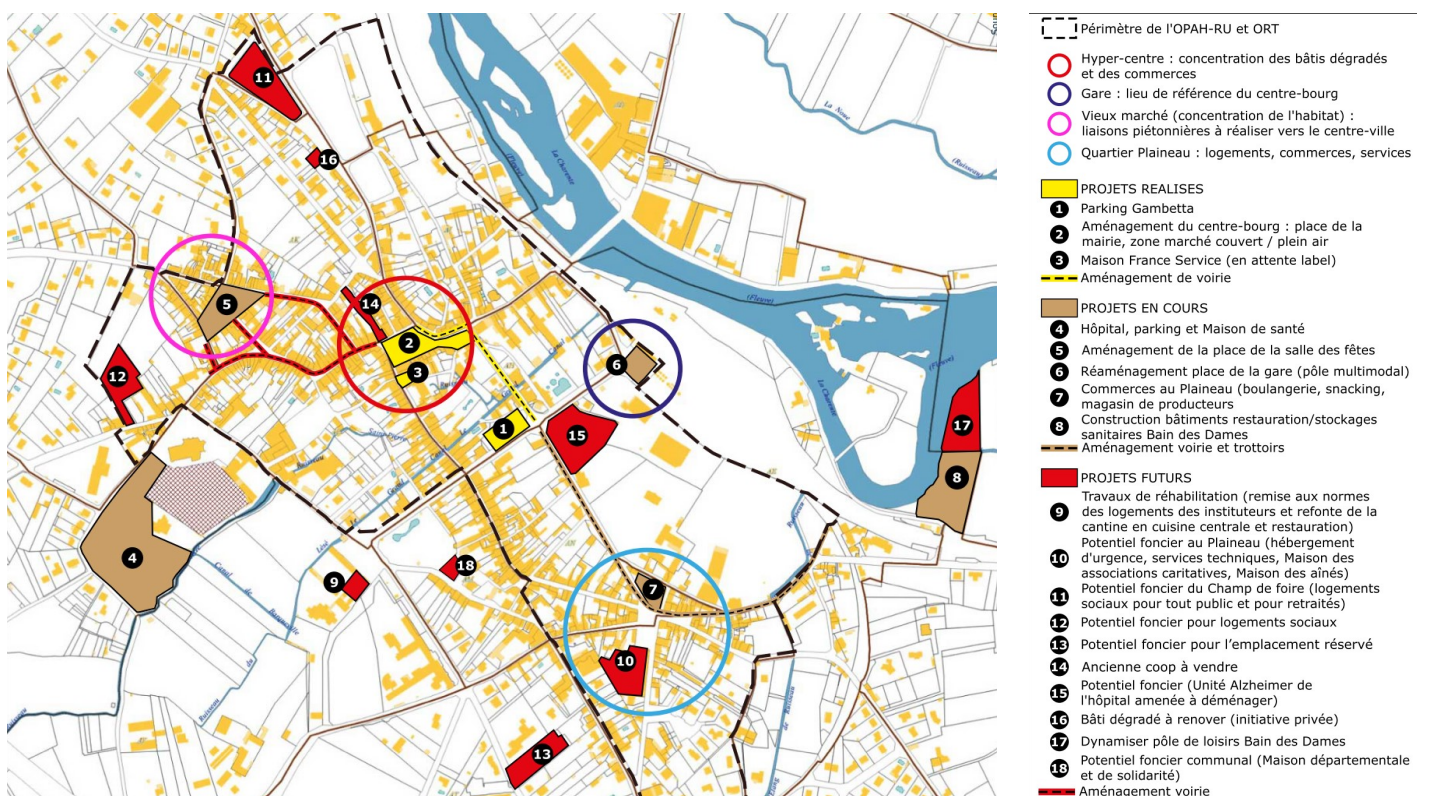
Le projet de revitalisation de notre commune s'articule sur les cinq thématiques majeures citées page précédente. Il pourra débuter dès 2020.

Une action ambitieuse et simultanée sur ces cinq thèmes donnera la dynamique nécessaire non seulement pour conserver le taux population et les commerces actuels et éviter ainsi la désertification (commerces, écoles, activité économique) mais aussi accentuer le phénomène récent d'augmentation de la population et de réappropriation de locaux commerciaux

Ces actions seront menées avec l'ambition de créer un cercle vertueux avec une offre adaptée de logements en réinvestissant les logements vacants du centre bourg au plus près des commerces au bénéfice de l'activité économique.

Cette dynamique déjà initiée avec le soutien de la Communauté d'Agglomération pour les mobilités (gare et transports à la carte) doit obtenir les outils appropriés pour obtenir les partenariats publics et privés pour réaliser les investissements indispensables à la réalisation de cette ambition.

20 objectifs ont été fixés, chaque objectif étant ensuite décliné sous forme d'une ou plusieurs actions précises pour un total de 39 actions de revitalisation à réaliser au cours des prochaines années.



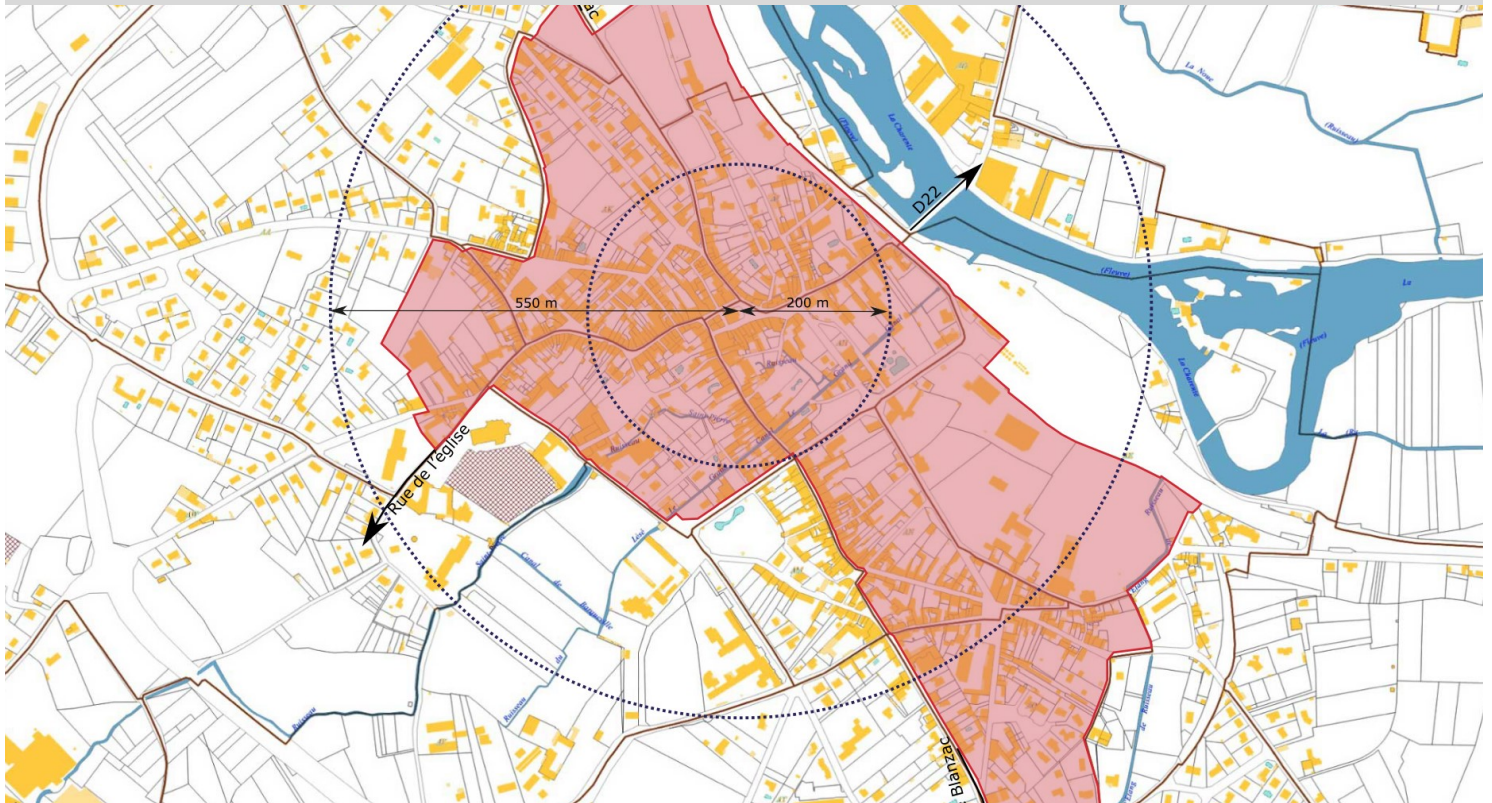
## De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Avec un habitat ancien et dégradé générant une vacance élevée en centre-ville d'une part et un peu moins de 10% de logements sociaux d'autre part, notre commune est face à un double défi.

Une action forte sur la réhabilitation de logements en centre-ville dans le cadre des objectifs ambitieux du PLU intercommunal sera l'axe principal de l'opération de revitalisation. Nous souhaitons la réhabilitation d'environ 35 logements par an à Châteauneuf dont 8 logements sociaux obligatoires pour respecter la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU).

**Objectif 1 : Requalifier le parc de logements dans le centre-ville pour réduire la vacance et améliorer les conditions d'habitation**

- **Action 1** : Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain sur le centre-ville de Châteauneuf (voir carte périmètre OPAH-RU/ORT ci-dessous).
- **Action 2** : Mettre en place des permanences OPAH à Châteauneuf, dans le cadre de la future Maison de l'habitat de Grand Cognac.
- **Action 3** : Soutenir spécifiquement la sortie de vacance des logements.



**Objectif 2 : Développer prioritairement l'offre de logements sociaux pour atteindre l'objectif des 20 % imposé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).**

Châteauneuf-sur-Charente est concernée par l'obligation de produire 20 % de logements sociaux.

Au 1er janvier 2018, 163 logements sociaux recensés soit 9,85% seulement. Notre commune en ayant passé le seuil de 3500 habitants accuse ainsi un déficit de 167 logements sociaux.

Une demande d'exemption temporaire a été présentée par la communauté d'agglomération de Grand Cognac pour la période 2020-2022 depuis août 2019 auprès des services de l'Etat.

Grâce au plan de revitalisation ORT, nous souhaitons obtenir la mobilisation des bailleurs sociaux déjà présents (Noalis-groupe Action Logement, et Logelia) pour entreprendre la réalisation d'ensembles locatifs sociaux neufs ou réhabiliter des bâtiments anciens, et développer les logements privés conventionnés, destinés à loger des personnes à faibles ressources (retraités, actifs, sans emploi).

- **Action 1** : Mobiliser du foncier communal pour permettre la réalisation de petits ensembles en locatif social.
- **Action 2** : Cibler une partie de l'offre de nouveaux logements sociaux vers les jeunes couples avec enfants pour participer au rajeunissement de la population municipale.

### Objectif 3 : Soutenir la création d'accès indépendant aux logements situés au-dessus des commerces.

- **Action 1 :** Soutenir spécifiquement la remise en accessibilité des logements sur commerces par une aide financière dans le cadre du plan local de l'habitat.



### Objectif 4 : Développer l'offre et l'adaptation des logements pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap.

- **Action 1 :** Soutenir financièrement l'adaptation des logements (propriétaires bailleurs, propriétaires occupants) pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap à revenus modestes ou très modestes.
- **Action 2 :** Réserver une partie des logements créés aux personnes âgées et/ou en situation de handicap à revenus modestes ou très modestes.
- **Action 3 :** Réhabiliter les logements d'un foyer pour personnes âgées.
- **Action 4 :** Réhabiliter une partie des chambres de l'unité Alzheimer en logement pour personnes âgées, en offre hôtelière ou en projet privé.



- **Action 5 :** Etudier, avec l'appui des services fiscaux, les **possibilités d'exonération de taxe foncière communale** pour les particuliers réalisant des travaux d'amélioration de l'habitat dans le secteur d'ORT **en complément du dispositif fiscal Denormandie**.

Le **dispositif Denormandie** s'adressera en 2020 aux propriétaires bailleurs qui achèteront un bien à rénover dans le périmètre ORT et qui souhaitent mettre leur logement vide en location longue durée.

La réduction d'impôt est calculée sur la totalité de l'opération, en fonction de la durée de la location : 6 ans : 12%, 9 ans : 18%, 12 ans : 21%.

**Exemple :** pour l'achat d'un bien de 160 000 euros avec 40 000 euros de travaux, l'aide est de 33 600 euros pour une location de 12 ans, soit 2 800 euros de déduction d'impôts par an.

#### Trois conditions :

- faire des travaux à hauteur de 25 % du coût total de l'opération, soit pour l'achat d'un logement de 160 000 euros, 40 000 euros de travaux.
- les travaux doivent correspondre à une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 30 %  
ou
- les travaux doivent porter sur au moins deux types parmi les 5 suivants : changement de chaudière, isolation des combles, isolation des murs, changement de production d'eau chaude, isolation des fenêtres.

## Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Nous possédons aujourd'hui plusieurs cellules commerciales et souhaitons poursuivre nos investissements pour aider au maintien et au retour du commerce de proximité :

- un espace économique et commercial en centre-ville de 9 cellules louées à des activités médicales/paramédicales/commerciales/tertiaire et accueillant un espace de coworking,
- un marché couvert de 7 cellules entièrement louées

Super U est installé en périphérie et Carrefour Contact à proximité immédiate du centre-ville. La ville n'est pas favorable à l'installation d'un second supermarché qui aurait encore davantage déstabilisé le commerce de centre-ville.

Nous avons engagé un travail de partenariat avec le promoteur ayant fait l'acquisition du terrain situé à côté de l'entreprise Nidec Leroy Somer (ex Bertrand Polico). Le permis d'aménager est en cours d'instruction, plusieurs entreprises se sont déjà positionnées, les plans vous seront présentés lors des **vœux du Maire le Dimanche 19 Janvier 2020 à 16h00**.



### Objectif 1 : Développer le commerce de proximité

• **Action 1** : Revitaliser le quartier du Plaineau par la création de cellules commerciales  
Le quartier du Plaineau est un secteur stratégique à revitaliser par la création de commerces et de services.

• **Action 2** : Créer un observatoire du commerce et de la vacance commerciale et réaliser annuellement une enquête de vacance.

### Objectif 2 : Amplifier les actions événementielles et artistiques dans le centre-ville.

• **Action 1** : Réaliser ou coordonner des événements réguliers et attractifs de nature culturelle ou commerciale dans le centre-ville et dans le marché couvert.

### Objectif 3 : Soutenir l'activité commerciale et économique de la ville par le développement touristique.

La commune dispose d'un bureau d'information touristique géré par l'Office du tourisme de Grand Cognac et du site de loisirs à fort potentiel de rayonnement mais ne propose aucun accueil hôtelier.

• **Action 1** : Favoriser l'implantation d'hôtels et/ou de gîtes pour groupes.

### Objectif 4 : Favoriser le développement des circuits courts.

La ville entend participer au développement des producteurs en circuit court et/ou bio en favorisant leur visibilité et leur regroupement dans un point de vente.

• **Action 1** : Créer un magasin de producteurs pour valoriser les productions locales et/ou bio.

## Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

**Objectif 1 : Rendre le centre-bourg plus accessible aux piétons et véhicules par un plan pluriannuel couvrant l'ensemble des voiries menant au centre.**

La voirie d'accès au centre de Châteauneuf et la voirie du centre-bourg était dans un état général très dégradée, aussi bien pour les voitures, que pour les piétons et les vélos. Aucune voie de circulation douce n'existait avant 2014. Certaines rues centrales n'avaient soit aucun trottoir soit un trottoir impraticable pour les personnes âgées ou accompagnées de jeunes enfants.

La rénovation de la voirie du centre-bourg a été fixée comme une priorité de l'équipe municipale. Un plan pluri-annuel d'investissement a été engagé depuis 2015.

- Deux phases de réaménagement de voirie ont été engagées et réalisées depuis 2018
- La dernière partie de la phase 2 sera réalisée en 2020 (liaison centre-ville / quartier Plaineau)

• **Action 1** : Réaliser les phases 3 et 4 des aménagements de voirie



**Objectif 2 : Encourager les déplacements sécurisés en vélo**

- **Action 1** : Développer un réseau de pistes et bandes cyclables sur les voiries communales et étudier systématiquement la création de pistes/bandes cyclables sur les voies rénovées. La commune s'appuiera sur le futur règlement intérieur de développement des déplacements doux de Grand Cognac établi dans le cadre du **Plan Global de Déplacement (PGD)**.
- **Action 2** : Mettre à disposition d'une association un local pour créer un atelier de réparation de vélos ouvert à ses adhérents et au public.
- **Action 3** : Développer les liaisons entre la Flow vélo (vélo-route voie verte) et le centre-ville de Châteauneuf.

**Objectif 3 : Améliorer la desserte de la commune par les transports collectifs**

Nous disposons d'une gare SNCF avec 6 dessertes par jour vers Cognac/Royan et vers Angoulême. Selon le dernier recensement, 77 voyageurs par jour fréquentent ces lignes. Des lignes du réseau départemental (lignes 7 et 8) relient Angoulême à Châteauneuf.

Il n'existe pas de desserte de Cognac par le réseau de transport urbain « Transcom » (communauté d'agglomération) ni par le réseau départemental.

Le service « Transporte » de la communauté d'agglomération consolide le rôle de centralité de la commune de Châteauneuf en permettant aux habitants de l'ancienne communauté de Châteauneuf, de se rendre dans notre ville .

La navette municipale fonctionne sur réservation le jeudi pour des déplacements intra-urbains des habitants âgés ou à mobilité réduite.

- **Action 1** : Réaliser un pôle d'échange multimodal à la gare de Châteauneuf.



#### Objectif 4 : Soutenir l'utilisation des modes de transport écologiques

- **Action 1** : Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le centre-ville de Châteauneuf.

### Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

L'histoire et la géographie de notre commune se concentrent depuis toujours dans le centre-ville actuel entre l'Eglise Saint Pierre monument classé, le centre ville : commerces et hôtel de ville (ancien tribunal de la Paix et halles de commerces) et le Plaineau : activités économiques et services.

Dans le secteur ORT, des demeures aux façades dégradées méritent une rénovation et pour certaines une réhabilitation. La reconquête des rues est aussi un enjeu touristique et de développement du commerce du centre bourg.

Les espaces urbains sont repris et aménagés tel l'espace des Pelins en partie basse du boulevard de la République. Il est le pendant au jardin vert – espace municipal avec bassins d'agrément et jeux enfants, en gestion différenciée et en culture maraîchère gérée par les services municipaux de la ville pour la population.

Action de végétalisation : nous avons initié des actions de fleurissement au pied des habitats, laissées libres aux occupants. Une distribution de graines et plants est organisée chaque année sur le marché.



#### Objectif 1 : Agir sur le périmètre de protection de l'Eglise Saint Pierre

- **Action 1** : Obtenir la redéfinition du périmètre de protection

#### Objectif 2 : Poursuivre la mise en valeur du patrimoine, pour en faire un atout de développement de la commune.

- **Action 1** : Procéder au renforcement d'une des absidioles de l'Eglise Saint Pierre, monument classé
- **Action 2** : Mettre en valeur le petit patrimoine local.

#### Objectif 3 : Améliorer l'état des façades des bâtiments dans le centre-ville.

- **Action 1** : « Plan façade » : subventionner la rénovation des façades à l'intérieur du périmètre ORT par une participation financière de la ville dans le cadre du volet Rénovation Urbaine de l'OPAH.

## Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

### Objectif 1 : Lutter contre la désertification médicale

Notre commune possède un hôpital rattaché à l'hôpital de Cognac avec une direction commune.

Le nombre de médecins généralistes sur notre ville est stable depuis plusieurs années.

Cependant l'augmentation de la population municipale, son vieillissement sensible (15.5 % des plus de 75 ans - INSEE 2015) et le départ à court terme de médecins en exercice isolé dans un périmètre de 10 km, agiront comme éléments aggravants et entraîneront un déficit de l'offre médicale.

- Action 1 : Créer une **Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)**
- Action 2 : Accueillir des professionnels de santé dans des bâtiments publics



Vue projet agrandissement hôpital de Châteauneuf. Crédit photo : Greenwich0013

### Objectif 2 : Développer les services au public par l'installation d'une Maison France Service

- **Action 1** : Ouverture d'une **Maison France Service (MFS)** dans le centre-ville (2 agents formés vous recevront pour vous permettre de simplifier vos démarches auprès d'au moins 9 organismes de service public groupés sur un même site)

### Objectif 3 : Développer et consolider les services au public

- **Action 1** : Créer un nouveau pôle multi-services dans le quartier du Plaineau.

Le quartier du Plaineau est un secteur stratégique à revitaliser par la création de commerce et de services.

Dans ce quartier, nous avons fait l'acquisition en 2018 d'une ancienne friche industrielle de production de spiritueux représentant un ensemble bâti de 3491m<sup>2</sup> pour développer un projet ambitieux de pôle de services sur la commune incluant :

#### 1/ Un nouveau centre technique municipal, moderne et fonctionnel :

Objectif : Transférer les services techniques actuellement installés dans une ancienne usine pour leur offrir de meilleures conditions de travail, avec ateliers et bureaux sur un même lieu et espaces de stationnement des véhicules et stockage des matériaux.

#### 2/ Une maison des associations caritatives :

Objectif : Installer les restos du coeur et le secours catholique qui pourront développer leurs missions et améliorer leur accueil du public en remplacement des locaux actuels non adaptés.

#### 3/ Une maison des séniors :

Il n'existe aucune structure de ce type sur la ville, les séniors sont accueillis dans une salle communale partagée.

#### 4/ Des logements d'urgence :

L'ancien logement de gardien existant dans l'ensemble bâti sera transformé en logements d'urgences pour compléter l'offre d'urgence du territoire, avec le partenariat de l'AFUS 16 (Fédération des Acteurs de l'Urgence Sociale de la Charente).

• **Action 2** : Rendre la mairie accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

L'objectif est de réaliser un ascenseur pour desservir les services, la salle des mariages et du conseil municipal. Un dialogue est en cours avec l'architecte des bâtiments de France car l'hôtel de ville est dans le périmètre de protection.

• **Action 3** : Réaménager les cuisines des écoles primaire et maternelle sur un seul site (école primaire)

• **Action 4** : Finaliser la création d'une crèche intercommunale (inscrite au programme pluri-annuel de la communauté d'agglomération)

• **Action 5** : Profiter du transfert (en réflexion) de la Maison des Solidarités au pôle enfance jeunesse pour créer les conditions d'ouverture d'une maison des associations.

**Objectif 4 : Dynamiser les pôles de loisirs et sports**

Le lien avec le fleuve est un atout majeur de Châteauneuf qu'il s'agit de renforcer.

L'Aire de loisirs du Bain des dames est un site privilégié. Cet espace est labellisé « Sports de nature » par le Département de la Charente. Il permet la pratique d'activités sportives et de loisirs en plein air avec notamment en été une plage avec baignade surveillée. Le site est une étape de la vélo route-voie verte « Flow vélo ». Ouvert à l'année, ce lieu est très fréquenté et animé en saison estivale : espace de restauration, feu d'artifice, concerts, marché de producteurs, jeux inter-quartiers etc...

• **Action 1** : Créer une halte de service sur l'Aire de loisirs du Bain des dames

• **Action 2** : Poursuivre l'aménagement paysager et l'accès au fleuve par la création d'un ponton d'accostage pour développer les offres de navigation

• **Action 3** : Procéder à l'aménagement paysager du site d'escalade la Font qui Pisse

**Objectif 5 : Soutenir les manifestations culturelles**

La commune possède une galerie d'exposition située en centre-ville et gérée par des agents municipaux. Environ 10 à 12 expositions par an sont organisées dans cette galerie.

• **Action 1** : Elargir le rayonnement de la galerie et diversifier son offre artistique pour attirer un public plus large, tout en maintenant les partenariats entre artistes, collège et écoles de la ville.

• **Action 2** : Développer les actions événementielles en centre-ville pour attirer un public nouveau en centre-ville

Exemple d'action événementielle en centre-ville : 2ème année

## L'art à ta porte

L'association L'Art à ta porte organise un parcours/exposition d'œuvres d'artistes dans les vitrines du centre-ville. Artistes professionnels, élèves du collège Maurice Genevoix, atelier arts plastiques de l'AILAN.

**Balade commentée, le samedi 15 juin 2019 à 11 heures, par Céline Lalau (L'Irrégulière), suivie du verre de l'amitié RDV : Place de la Liberté.**

**Venez nombreux !**



CHATEAUNEUF  
sur Charente

# VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Jean-Louis LEVESQUE  
Maire de Châteauneuf sur Charente  
et l'équipe municipale  
vous présenteront leurs meilleurs voeux  
pour l'année 2020

Dimanche 19 Janvier à 16h00

Salle des fêtes de Châteauneuf

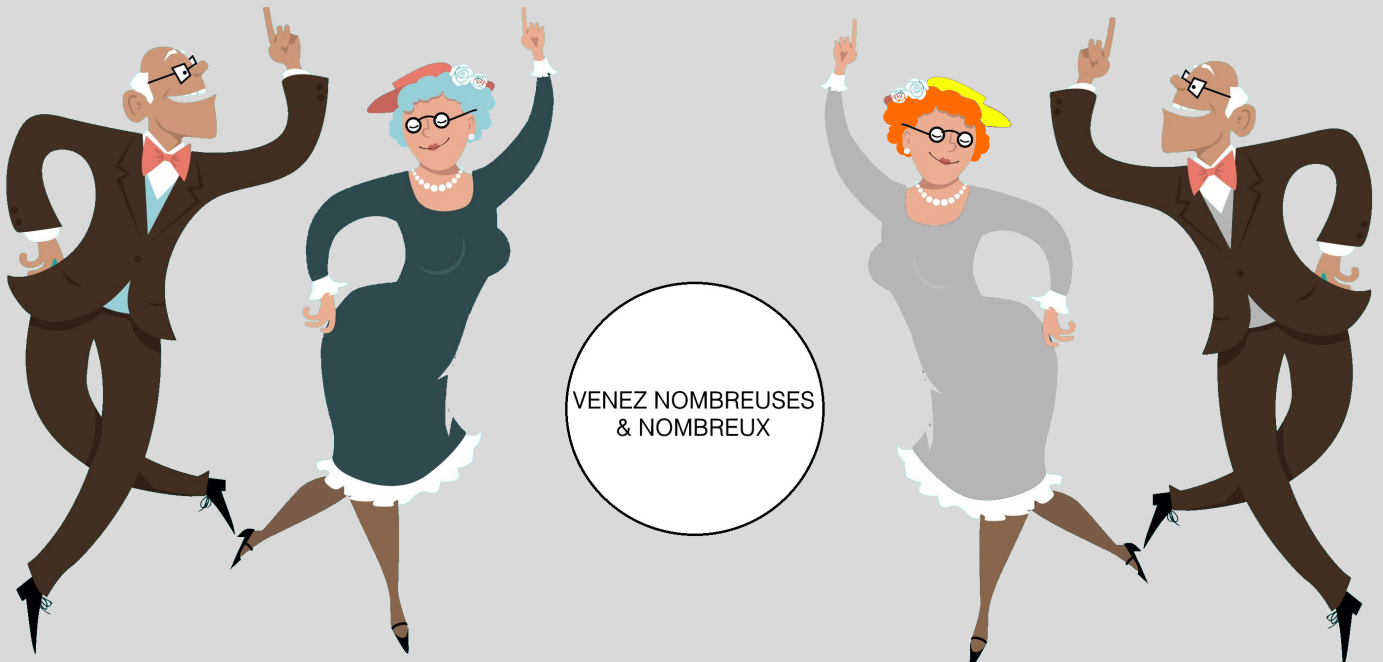
## Repas des aînés de la commune de Châteauneuf

Dimanche 16 Février 2020 à 12 h 30  
salle des fêtes de Châteauneuf

Toutes les personnes de 62 ans et plus domiciliées sur la commune doivent s'inscrire à la galerie municipale aux heures d'ouverture à partir du 20 décembre 2019 jusqu'au 22 janvier 2020 inclus.

Inscription obligatoire pour permettre une meilleure organisation

 GRAND REPAS  
DES AÎNÉS



VENEZ NOMBREUSES  
& NOMBREUX